

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 17 septembre 2012 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2012-09-04

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, mardi le quatrième jour du mois de septembre de l'an deux mille douze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

...le conseiller Luc Champagne a motivé son absence.

... La séance ordinaire est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 241-2012.

Projet de règlement 241-2012

Ce projet de règlement prévoit :

De modifier le règlement de zonage 069-2003 afin de créer une nouvelle zone à même la zone commerciale numéro 207, où seraient autorisés les mêmes usages commerciaux qu'en zone 207, mais où seraient prohibés les usages résidentiels et d'hébergement.

Le projet de règlement no 241-2012 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les personnes présentes ne posent aucune question relativement à ce projet de règlement.

Rs.2012-09-281

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 04 septembre 2012 avec la modification suivante:

AJOUTER :

4.1 Lettre d'Espace Pleine Forme – Fondation Terry Fox.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-09-282

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2012.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 août 2012 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2012 tel que rédigé par la greffière adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2012-09-283

LETTRE D'ESPACE PLEINE FORME – FONDATION TERRY FOX.

Attendu qu'Espace Pleine Forme veut tenir un barrage routier à l'angle des rues Roxton et d'Acton, le 16 septembre 2012;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise Espace Pleine Forme à tenir une activité de levée de fonds au profit de la fondation Terry Fox à l'intersection des rues Roxton et d'Acton, le 16 septembre 2012, de 10 h à 14 h;

Que la sollicitation soit effectuée conformément aux dispositions du Code de sécurité routière;

D'autoriser que la journée Terry Fox soit annoncée sur les tableaux aux entrées de la Ville;

Que copie de la présente résolution soit transmise, pour fins d'information, au Service des travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2012-09-284

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 241-2012

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2^e projet de règlement numéro 241-2012 « Règlement modifiant le règlement de zonage 069-2003 »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-09-285

RÉSOLUTION D'APPUI CONCERNANT L'EXEMPTION DE TAXES POUR « LA MAISON DES JEUNES D'ACTON VALE ».

Considérant que la Maison des jeunes d'Acton Vale a obtenu le 11 juillet 2003, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée au 1400 rue Landry à Acton Vale;

Considérant que la Maison des jeunes d'Acton Vale a complété le formulaire relatif à la révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières, le 09 août 2012;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale donne une opinion favorable à la Commission municipale du Québec, pour le maintien de la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières, demandé par la Maison des jeunes d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-09-286

ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIVEMENT À L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉTUDE DE RUPTURE DU BARRAGE DU MOULIN (X0005763).

Attendu que la Ville a demandé deux prix pour une offre de services professionnels pour l'étude de rupture du barrage du Moulin (X0005763);

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 12 842 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-390-01-522, pour une offre de services professionnels pour l'étude de rupture du barrage du Moulin (X0005763);

De financer cette dépense à même le fonds général;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Prodhyc au coût de 12 842 \$, plus taxes, le tout selon la soumission datée du 21 août 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-09-287

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

Attendu la réception de la confirmation de la subvention du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine datée du 12 juillet 2012, afin de permettre la réfection de l'intérieur de la Bibliothèque municipale;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser les travaux suivants ainsi que les modes de financement :

Travaux de réfection de l'intérieur de la Bibliothèque municipale. Cette dépense est estimée à 254 800 \$, soit :

- 127 400 \$ financés à même les surplus libres;
- 127 400 \$ par la subvention accordée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine.

Ces travaux sont conditionnels à l'approbation du règlement d'emprunt 242-2012 par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-09-288

ADOPTION DU RÈGLEMENT 242-2012.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 20 août, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 242-2012 « Règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-09-289

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME J. DAGENAI, ARCHITECTE, POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

Attendu que la Ville a demandé des prix pour une offre de services professionnels pour le réaménagement de la Bibliothèque municipale;

Attendu que la mise en œuvre de ce projet a déjà été amorcée par la firme J. Dagenais, Architecte;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 18 100 \$, plus taxes, qui comprend les devis et plans techniques, 4 visites de surveillance et l'acceptation provisoire et finale du projet, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000, pour une offre de services professionnels pour le réaménagement de la Bibliothèque municipale;

De mandater la firme J. Dagenais, Architecte au coût de 18 100 \$, plus taxes, le tout selon la soumission datée du 22 août 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-09-290

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE POUR LA LOCATION DE LOCAUX À LA CORPORATION DE GESTION ET DE PROMOTION DU PARC INDUSTRIEL ACTON VALE.

Attendu que la Ville d'Acton Vale veut louer les locaux 318 et 320 rue Bonin à Acton Vale à la Corporation de Gestion et de Promotion du Parc Industriel Acton Vale, pour un volet sportif;

Attendu que la Ville d'Acton Vale entend faire un essai pour la location de ces dits locaux, afin de connaître les besoins et les demandes des citoyens et/ou organismes;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 35 000 \$ annuel, plus taxes, plus le chauffage et l'électricité, pour la location des locaux 318 et 320 rue Bonin à Acton Vale à la Corporation de Gestion et de Promotion du Parc Industriel Acton Vale, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-511. De financer cette dépense à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt des rapports des départements suivants :

- a) Service d'inspection municipale et liste des permis émis;
- b) Service d'inspection municipale (Aide-inspecteur);
- c) Bibliothèque municipale.

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux

Le conseil prend acte.

Rs.2012-09-291

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 27-06-2012 au 27-08-2012	631 573.20 \$
• Paiements par AccèsD du 01-07-2012 au 29-08-2012	104 836.49 \$
• Salaires, REER, DAS pour le mois d'août 2012	266 035.94 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois d'août 2012	191 454.19 \$
Grand Total	1 193 899.82 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-09-292

PERMANENCE D'EMPLOI À TITRE D'OPÉRATEUR - MÉCANICIEN POUR LE SERVICE DE FILTRATION ET ÉPURATION DES EAUX

Attendu la résolution numéro 2012-05-160;

Attendu que la directrice générale avec l'aide de l'assistant du Service de filtration et épuration des eaux ont évalué que monsieur Raphaël Chabot a complété avec succès sa période de probation à titre d'opérateur - mécanicien pour le Service de filtration et épuration des eaux;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De confirmer la permanence d'emploi de monsieur Raphaël Chabot à titre d'opérateur - mécanicien pour le Service de filtration et épuration des eaux, à compter du 30 août 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-09-293

RÉSOLUTION POUR MANDATER LE DIRECTEUR DES SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS POUR ADMINISTRER LA VENTE DE BIÈRE DANS LES LOCAUX DU CENTRE SPORTIF D'ACTON VALE.

Attendu qu'il y a lieu de faire une demande de modification pour la vente de bière au restaurant de l'aréna, à la Régie des alcools, des courses et des jeux;

Attendu que le Conseil municipal doit nommer une personne chargée d'administrer la gestion du commerce, compte tenu que la gestion du permis est faite par la Ville;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

De mandater monsieur Stéphane Chagnon, directeur des Services culturels et sportifs, pour administrer la vente de bière dans les locaux du Centre sportif d'Acton Vale, enregistré à la Régie des alcools, des courses et des jeux sous le numéro d'établissement : 1041-094.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-09-294

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DE SUBVENTION SUR LES COÛTS D'INSCRIPTION (SUBVENTION FAMILIALE).

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs soumet une demande de modification concernant la politique de subvention sur les coûts d'inscription (subvention familiale);

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville autorise les modifications suivantes :

- 60 % du coût de l'inscription dont le maximum accordé passe de 200 \$ à 250 \$, pour les résidents de la MRC d'Acton;
- Un rabais fixe de 5 % à tous les enfants d'une même famille s'inscrivant à une activité donnée par l'un ou l'autre des organismes associés à la Ville d'Acton Vale, y compris le premier enfant, pour les résidents de la Ville d'Acton Vale.

D'abroger la politique de subvention sur les coûts d'inscription (subvention familiale) antérieure.

Adoptée à l'unanimité conseillers présents.

Rs.2012-09-295

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR D'ACTON VALE – ÉDITION 2012-2013.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Hockey mineur d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation du hockey mineur à Acton Vale pour la saison 2012-2013;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Hockey mineur d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-09-296

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE GYMNASTIQUE LES ÉLANS D'ACTON VALE – ÉDITION 2012-2013.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de gymnastique Les Élans d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation de la gymnastique à Acton Vale pour la saison 2012-2013;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de gymnastique Les Élans d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-09-297

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES ÉTINCELLES D'ACTON VALE – ÉDITION 2012-2013.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de patinage artistique Les Étincelles d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation du patinage artistique à Acton Vale pour la saison 2012-2013;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de patinage artistique Les Étincelles d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-09-298

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC MUSIPHONIE – ÉDITION 2012-2013.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec Musiphonie pour l'organisation et l'animation de l'harmonie relève MusiPhonie et l'harmonie MusiPhonie à Acton Vale pour la saison 2012-2013;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec Musiphonie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-09-299

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC MUSIQU'ARTS – ÉDITION 2012-2013.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec Musiqu'Arts pour l'organisation et l'animation d'activités culturelles à Acton Vale pour les jeunes de 5 à 17 ans, pour la saison 2012-2013;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec Musiqu'Arts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 13

M. André Gagné	<ul style="list-style-type: none">• Veut savoir à QUAND seront installés les lumières (lampadaires) sur la rue Florence?
----------------	--

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt minutes (20;20).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date